



Index de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes pour les entreprises françaises ayant au moins 50 salariés

A Sézanne, le 20 février 2026

Conformément aux dispositions légales et réglementaires françaises visant à supprimer les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes, CALDERYS FRANCE publie le 20 février 2026 son index de l'égalité professionnelle 2025 basé sur 4 indicateurs aboutissant à une note sur 100 points.

En 2025, CALDERYS FRANCE a obtenu une note globale de **48/100**.

Plus précisément, ce résultat est décliné comme suit :

Indicateurs	Résultats
N°1: Ecart de rémunération entre les femmes et les hommes	8
N°2: Écart de taux d'augmentations individuelles de salaire	35
N°4: Pourcentage de salariées ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année suivant leur retour de congés de maternité	0
N°5: Nombre de salariés du sexe sous représenté (femme) parmi les 10 salariés ayant perçu les plus hautes rémunérations	5

Pour chaque indicateur, une analyse sera réalisée afin d'identifier des axes d'amélioration et de mettre en place des actions adaptées.

La société CALDERYS FRANCE tient à rappeler qu'elle reconnaît, accepte et valorise les différences, tout en encourageant un environnement inclusif basé sur le respect mutuel et la dignité.

Le respect et la promotion du principe d'égalité des chances dans l'ensemble de nos activités constituent un pilier essentiel des valeurs portées par l'entreprise.

CALDERYS FRANCE informera toutes ses parties prenantes, internes et externes, des objectifs ainsi que des résultats concrets de son engagement collectif, et fera régulièrement le bilan de sa performance en matière d'égalité professionnelle, dans une dynamique d'amélioration continue et de transparence.

Xavier Baldi
RRH France